Zeitschrift: Générations : aînés

Herausgeber: Société coopérative générations

Band: 30 (2000)

Heft: 7-8

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Retraités pénalisés par de nouveaux impôts. Nous voterons le 24 septembre prochain sur trois projets d'impôts visant l'énergie. Essence, chauffage, eau chaude, gaz et électricité seront menacés de taxes pour un total de 4 milliards de francs par année. L'essence coûterait alors 20 ct. de plus, le mazout et le gaz jusqu'à 50% de plus! Comme tout un chacun, les retraités seraient frappés en tant que consommateurs, automobilistes, locataires ou propriétaires d'une maison familiale. Contrairement aux salariés, ils ne bénéficieraient toutefois pas des compensations prévues sous forme d'une réduction des cotisations obligatoires. Ils paieraient l'entier de la facture, soit plusieurs centaines de francs par année. On peut donc l'affirmer: les nouveaux impôts sur l'énergie pénaliseraient les retraités!